

Saint-Martin, lundi 04 mars 2024

COMMUNIQUE DE PRESSE AIR ANTILLES

Point d'avancement devant le Conseil exécutif de Saint-Martin

Le Président Directeur Général (PDG) d'Air Antilles, monsieur Jérôme ARNAUD, a été reçu par les membres du Conseil exécutif, jeudi 29 février 2024, afin de présenter un point d'avancement aux élus de l'exécutif (6 membres présents) sur la situation de la compagnie aérienne. Pour que l'activité puisse reprendre, il reste à passer l'étape des audits techniques sur les 5 avions et ainsi obtenir le Certificat de transport aérien puis la Licence d'exploitation autorisant le vol des aéronefs et enfin débiter la reprise commerciale.

L'audit de certification OPS (Exploitation Technique des Aéronefs) mené par la DSAC Antilles-Guyane - Direction Sécurité de l'Aviation Civile - à Pointe à Pitre début février 2024, s'est avéré très concluant par les inspecteurs.

Il reste désormais à passer 4 étapes. La première étape, début mars 2024, consistera à passer l'audit interne, puis l'audit de conformité réglementaire de l'OSAC, organisme pour la sécurité de l'Aviation civile, qui concerne la sécurité aéronautique à travers le contrôle et la surveillance de la navigabilité. Cette étape permettra le redémarrage des avions de la compagnie.

Comme l'a indiqué Jérôme Arnaud, mi-mars, Air Antilles obtiendra son Certificat de transport aérien puis sa licence d'exploitation corrélative à la solidité financière de la compagnie. La commercialisation des billets pourra alors commencer.

Au regard de ces éléments, le programme de lancement se déroule conformément aux scénarios proposés en septembre 2023 devant le Tribunal Mixte de Commerce de Pointe-à-Pitre.

Jérôme Arnaud rappelle que ce processus aura nécessité 6 mois, ce qui constitue un record en France. Il se montre confiant sur la remise en route des avions dont les premiers essais débiteront la semaine du 4 mars.

Le PDG d’Air Antilles rappelle que la trajectoire est conforme au plan d’affaires établi en septembre dernier et que les projections financières ont été auditées par la DGAC en février 2024. La trésorerie d’Air Antilles est aujourd’hui supérieure aux attentes et permettra, une fois l’emprunt obligataire de 6 M€ versé par la Collectivité, d’obtenir la licence d’exploitation.

Pour le Président Louis MUSSINGTON et son équipe, la transparence est le maître-mot. S’agissant de l’avance de fonds publics, ces derniers sont plafonnés et la Collectivité est en parfaite conformité avec la réglementation française et européenne en la matière. Tout est fait pour qu’Air Antilles puisse reprendre son activité au plus vite afin d’apporter une concurrence saine sur le marché et permettre aux Saint-Martinois de voyager plus facilement et à des coûts plus compétitifs. En effet, en matière de politique commerciale, Air Antilles prévoit des dispositifs spécifiques pour les habitants de Saint-Martin.